

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Bourses d'aide aux œuvres institutionnelles

Aide au développement et à la diffusion

Objet >

Depuis 1995, dans le domaine des œuvres institutionnelles et de commande, la Scam attribue des bourses d'un montant maximum de 6.000 euros chacune:

- soit à l'auteur d'un projet de documentaire de création ayant pour sujet le monde du travail, de l'entreprise ou d'une institution.
- soit à l'auteur d'une œuvre audiovisuelle de commande existante dont il voudrait faire évoluer l'intention de départ pour en faire une œuvre personnelle à destination du grand public.

Conditions de participation >

- Les projets doivent être affranchis de toute contrainte publicitaire.

Le dossier de candidature doit comporter (en 6 exemplaires) :

- Les coordonnées (postales, téléphoniques, électroniques) en page de couverture.
- Un synopsis.
- Une note d'intention de réalisation.
- Le cas échéant, 6 DVD du film à transformer.
- Une filmographie ou un curriculum vitae.

Calendrier >

Les projets doivent être adressés au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, à :

Scam, Commission des œuvres de commande institutionnelle et d'entreprise
à l'attention de Jean-Pierre Mast, 5, avenue Vélasquez - 75008 Paris

- Date d'attribution : premier trimestre de l'année suivante
- Les résultats sont communiqués par courrier et les noms des lauréats publiés sur www.scam.fr

Les bénéficiaires de ces bourses sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet. L'œuvre aidée comportera à l'occasion de toute exploitation la mention de la Scam selon une formule désignée dans une convention d'usage et un exemplaire de l'œuvre aidée sera déposé à la Scam. Les auteurs qui auront obtenu une bourse ne seront admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé.

Contacts >

Jean-Pierre Mast : 01 56 69 58 40 - jean-pierre.mast@scam.fr

Michèle Méharbi : 01 56 69 58 06 - michele.meharbi@scam.fr

Caroline Chatriot : 01 56 69 58 44 - caroline.chatriot@scam.fr